la Couronne et à l'avocat de la défense sur des pratiques semblables auxquelles se livrenommés par la cour des Territoires du Nord-Ouest, de même que les honoraires, frais de transport et de séjour des jurés, témoins, interprètes et autres dont les services sont requis dans l'instruction des causes criminelles et la conduite des enquêtes de coroner. Sur cette affectation sont également imputées les dépenses de la Gendarmerie royale du Canada quant à l'entretien des prisonniers. y compris les services de surveillantes pour les prisonnières pendant leur détention dans les salles de garde de la Gendarmerie ainsi que pendant leur transport aux prisons provinciales.

Outre les dépenses courantes que j'ai mentionnées, le ministre de la Justice a reçu du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest une note de \$21,687, relative à des versements effectués à la province du Manitoba pour le logement de délinquents juvéniles des Territoires du Nord-Ouest. Il s'agit d'une note cumulative visant pareil service du 1er avril 1953 au 30 juin 1960. C'est pourquoi le montant inscrit est élevé mais, comme l'honorable député peut s'en rendre compte, il englobe une période de plus de 7 ans.

(Le crédit est adopté.)

Loi relative aux enquêtes sur les coalitions-696. Commission des pratiques restrictives du commerce-Crédit supplémentaire, \$17,500.

M. Crestohl: Le ministre pourrait-il dire au comité quelles sont les industries sur lesquelles on enquête et qui nécessitent ce surcroît de dépenses? Dans le détail des affectations à la page 20, on ne fait que mentionner en termes généraux les honoraires et dépenses des sténographes, des témoins, et ainsi de suite, ainsi que les frais de voyage; on ne dit pas sur quel domaine portaient les enquêtes visées. Il me semble que l'exposé des détails aurait été plus utile et plus complet si on avait mentionné les genres de commerces ou de pratiques sur lesquels on a enquêté.

L'hon. M. Fleming: L'honorable député n'ignore pas, je pense, qu'il n'est pas d'usage d'annoncer les domaines de l'industrie ou du commerce canadiens sur lesquels on enquête, tant qu'un rapport n'a pas été établi et publié.

M. Carter: Monsieur le président, permettez-moi de répéter une question que j'ai posée au ministre de la Justice le 7 mars. Je cite la page 1866.

J'ai une question à poser au ministre intérimaire de la Justice. Étant donné que huit sociétés d'appareils électriques aux États-Unis ont dû payer l'amende pour avoir fait du tripotage sur les soumissions et avoir fixé les prix, le ministre pour-rait-il dire à la Chambre si la Direction des enquêtes sur les coalitions a enquêté ou songe à enquêter

raient les contreparties canadiennes de ces sociétés d'appareils électriques?

Le solliciteur général, alors ministre intérimaire de la Justice, a répondu:

Je vais tenir cette question pour préavis et fournir une réponse sous peu à l'honorable député.

Si la réponse a été donnée, je l'ai manquée, et je me demande si le ministre pourrait jeter de la lumière sur la question.

M. Benidickson: Monsieur le président, je ne crois pas qu'on puisse demander au ministre des Finances de répondre à cette question, mais je prends la parole dans un but analogue. Le 13 mars, j'ai posé une question du même genre au sujet des enquêtes sur les coalitions. Ma question s'inspirait de deux articles parus dans le Globe and Mail de Toronto sous la signature de M. Bruce Macdonald, qui alléguait que, depuis l'adoption d'une mesure législative à la dernière session, le matériel électronique ne pouvait plus désormais s'acheter qu'à des prix de 25 à 40 p. 100 plus élevés qu'antérieurement. A cette époque, le secrétaire parlementaire avait répondu à ma question en ces termes, et je cite la page 3024 des Débats:

Monsieur l'Orateur, je suis sûr que des fonctionnaires s'occupent de cette affaire, mais je me ferai un plaisir de porter cette question à l'attention des fonctionnaires directement intéressés, afin d'obtenir leurs commentaires

J'ai été très intrigué cet après-midi devant le manque de collaboration que les collègues du ministre des Finances manifestent à son endroit quand il est appelé à se prononcer sur des problèmes de ce genre dans l'important comité des subsides. Nous ne sommes en comité que depuis environ 20 minutes. J'ai vu le ministre de la Justice se retirer tout bonnement mais je me suis dit qu'heureusement, nous avions encore son secrétaire parlementaire avec nous. Mais comme nous arrivions aux crédits du ministère de la Justiceje ne sais s'il s'agit ou non d'une coïncidence-le secrétaire parlementaire est parti à son tour. Là-dessus, je me suis dit que nous n'étions quand même pas trop abandonnés, puisque le solliciteur général, qui joue parfois le rôle de ministre intérimaire de la Justice, était avec nous. Je me suis dit que nous pourrions peut-être obtenir de lui certains renseignements sur les questions auxquelles, vraisemblablement, le ministre des Finances ne saurait répondre en détail. Cependant, au moment où nous approchions des crédits de la Justice, le solliciteur général a filé à l'anglaise.

L'hon. M. Chevrier: Il a vraiment pris la poudre d'escampette.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, je suis sûr qu'il n'existe que des rapports accidentels entre les crédits dont le comité

[L'hon. M. Fleming.]